



# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/04/2026

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 19

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

24/04/2026

Date d'affichage

24/04/2026

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique.

### Etaient présents :

Mme ARRIBE Isabelle, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Philippe, M. CHABROUT Guy, M. CHANGEAT Yves, M. DEQUIDT Alain, M. DUBOURTHOUMIEU Joël, M. DUPREY Pascal, Mme FITAS Isabelle, Mme GOUAILLARD Martine, M. LARRAS Henri, Mme LEMAGNEN Elianne, Mme LEURIDAN Corinne, M. ROCCA Enzo, Mme TISIOT Marie-Antoinette, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLACAMPA Martine, Mme WEISS Myriam

### Procuration(s) :

Mme BRUMAUD Véronique donne pouvoir à Mme LEURIDAN Corinne, Mme LAMBLIN Mélie donne pouvoir à Mme VILLACAMPA Martine, M. MILANI Stéphane donne pouvoir à Mme LEMAGNEN Elianne, Mme MAURIN Marina donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Daniel

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme BRUMAUD Véronique, Mme LAMBLIN Mélie, Mme MAURIN Marina, M. MILANI Stéphane

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VILLACAMPA Martine

Numéro interne de l'acte : DEL\_2026\_032

Objet : Désignation des membres de la CCID

Madame la Maire expose que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de neuf membres pour les communes de plus de 2000 habitants :

- La Maire ou l'adjoint délégué, suppléant ;
- 8 commissaires titulaires (plus 8 suppléants).

Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitations recensées par l'administration fiscale.

Conditions à remplir par les commissaires :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- être âgés de 18 ans au moins ;
- jouir de leurs droits civils ;

- être inscrits au rôle d'une des impositions directes locales dans
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- avoir des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Peuvent participer à la CCID, sans voix délibérative, les agents de la Commune à savoir un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires titulaires et suppléants a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux, par le Directeur départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal, en nombre double (32 personnes si la population de la commune est supérieure à 2 000 habitants).

Le mandat des commissaires ainsi désignés prendra fin lors du renouvellement général des conseils municipaux.

Madame la Maire propose la liste suivante de commissaires :

**Titulaires :**

Liste 1 :

Marina MAURIN  
Daniel BONNASSIOLLE  
Corinne LEURIDAN  
Marie-Antoinette TISIOT  
Enzo ROCCA  
Véronique CHANGEAT  
Jean-Pierre BONNASSIOLLE  
Isabelle ARRIBE

Liste 2 :

Guy CHABROUT  
Martine VILLACAMPA  
Yves CHANGEAT  
Elianne LEMAGNEN  
Charlotte LIZARD  
Marie-Christine VANDEPUTTE  
Alain DEQUIDT  
Isabelle FITAS

**Suppléants :**


Liste 1 :

Philippe BOURDAA  
Véronique BRUMAUD  
Martine GOUAILLARD  
Pascal DUPREY  
Mayté CAMAROU  
(Monsieur) VALCKE  
Béatrice DELPECH  
Christine MALAGANNE

Liste 2 :

Stéphane MILANI  
Joël DUBOURTHOUMIEU  
Mélie LAMBLIN  
Henri LARRAS  
Mélanie MANDRON  
Aude PONTACQ

Anne-Marie GODET  
Philippe LECEA

Envoyé en préfecture le 30/04/2026  
Reçu en préfecture le 30/04/2026  
Publié le   
ID : 064-216404178-20260429-DEL\_2026\_032-DE

**CECI ETANT EXPOSE,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DRESSE** ainsi la liste de commissaires titulaires et suppléants à la Commission communale des impôts directs qui sera transmise à M. le Directeur départemental des Finances publiques.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à NAY  
La Maire,  
Monique TRIEP-CAPDEVILLE  
*Signé MTC*